



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15

Mail : sncp@sncp-cfdt.org Site Internet : <http://www.sncp-cfdt.org>

DECLARATION LIMINAIRE CAP COMMANDEMENT JUIN 2019

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP du Corps de Commandement,

Le SNCP-CFDT souhaiterait savoir comme chaque année si les notes DAP relatives à l'avancement ont été respectées : en effet, les DISP devaient faire remonter au Bureau RH4, un état nominatif de tous les agents remplissant les conditions statutaires, la liste des agents qu'ils souhaitaient proposer, classés par ordre de mérite, accompagnée des mémoires de proposition et enfin, la liste des agents non proposés accompagnée d'un avis circonstancié justifiant cette décision de non-proposition.

Il semblerait que cette directive souffre encore de nombreuses disparités et aussi d'injustices (certains n'étant plus sur les tableaux sans raison justifiée, d'autres n'étant même pas proposés, pas forcément de suivi d'une direction interrégionale à l'autre !)

En ce qui concerne le relevé de conclusions relatif à la chaîne de commandement, qu'en est-il aujourd'hui ? Au-delà des déclarations de principe, les personnels ne voient toujours rien venir... pourquoi ? Pouvons-nous en savoir plus aujourd'hui ? L'administration n'essaierait-elle pas de jouer la montre en faisant miroiter une réforme qu'elle mettra des années à mettre en application ?

Rappelons le PPCR, les CPIP, le A + pour les directeurs

Les personnels attendent des réponses claires et le SNCP-CFDT tient à mettre en garde notre administration : alors que les agressions continuent à croître et que le nombre de détenus en France bat des records, nul doute qu'il suffit d'une étincelle pour qu'un mouvement de contestations reprenne de plus belle, lequel serait renforcé par la décision du conseil constitutionnel du 10 mai 2019 qui a jugé illégal les sanctions prises à l'encontre des personnels suite au mouvement de janvier 2018...

LE SNCP-CFDT reste fidèle à sa ligne de conduite et demande une réouverture de négociations pour une réforme juste et équitable !

Pour le SNCP-CFDT
Les représentants en CAP
David FROC
Eric FIEVEZ

